

AVIS PUBLIC
ENTRÉES EN VIGUEUR

Avis est par les présentes donné par la soussignée que le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté les règlements suivants, et ce, respectivement lors des séances du 15 mars et 17 mai 2016 :

REG-359 intitulé « RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX DE STABILISATION DES BERGES ET DE REVEGETALISATION DU RUISSEAU DAIGNEAULT ET DECRETANT UN EMPRUNT DE 1 133 000 \$ » ;

REG-375 intitulé « RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CHEMIN DES PRAIRIES, DANS LE SECTEUR L, ET DECRETANT UN EMPRUNT SUPPLEMENTAIRE DE 819 000 \$ ».

Le règlement REG-359 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 7 juillet 2016 et le REG-375 le 19 juillet 2016.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et peuvent être consultés au Service du greffe situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Brossard, ce 10^e jour du mois d'août 2016.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450 923-6311.